

MARLY, le 7 décembre 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

Sous la Présidence de

Thierry HORY

Président du C.C.A.S.

Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Étaient présents :</u>	MM. HORY, MOREL,
Nombre de membres présents	: 08		Mmes. HANSE, HETHENER FRANCFORT,
Nombre de suffrages exprimés	: 09		JACOB-VARLET, MOREAU, NOEL
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absents excusés :</u>	Mme LEFEBVRE (délégation à M. HORY)
Absent ayant donné procuration	: 01		M. ROTHEA
			Mme KUNTZ

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 29 novembre 2023

XLII – Résidence « les Hortensias » : modification du contrat de séjour

Le Président du C.C.A.S. propose aux membres du conseil d'administration d'apporter des modifications au contrat de séjour afin de le remettre à jour.

♦ page 7 : CONDITIONS PARTICULIERES

b) en cas d'hospitalisation

ajouter

« Au-delà de 72 heures d'hospitalisation et sur présentation d'un justificatif, le forfait hospitalier sera déduit du montant de la redevance »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du C.C.A.S. décident à l'unanimité :

- d' **ACCEPTER** les modifications apportées au contrat de séjour.

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication le 7 décembre 2023

Pour extrait conforme, Marly, le 7 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.



Pour le Président du C.C.A.S.
La Vice-Présidente,

Odile JACOB – VARLET
Maire – Adjoint de la Ville de Marly
Déléguée aux Affaires Sociales